

Un rapport de la CE prédit que la mise en œuvre intégrale du projet de Marché unique pourrait contribuer à faire augmenter le produit intérieur brut (PIB) de 5 p. 100 et à créer entre deux millions et cinq millions d'emplois.

L'Europe 1992 est un programme extrêmement complet qui couvre presque tous les aspects du commerce au sein de la CE. Pour votre gouverne, voici quelques domaines qui seront touchés par le programme du Marché unique :

Normes techniques : L'Europe 1992 prévoit la « reconnaissance mutuelle » des produits ouverts. Pour être plus explicite, un produit dont la vente est autorisée dans un État membre pourra aussi être vendu dans tous les autres États membres sans autre forme d'approbation. La CE travaille à l'élaboration de normes minimales à respecter pour ainsi assurer la protection de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement.

Le programme du Marché unique prévoit l'élaboration de normes européennes touchant les télécommunications et l'informatique.

Investissement étranger : L'Europe continuera de réserver un bon accueil aux investissements étrangers. Les sociétés canadiennes surveillent attentivement les travaux de la Commission européenne qui prépare une nouvelle loi sur les sociétés ainsi que les mesures que prend la Communauté pour harmoniser les divers aspects du droit des sociétés, initiatives qui affecteront fort probablement les acquisitions par des intérêts étrangers.

Développement de la technologie : Les programmes technologiques au sein de la Communauté prennent plus d'importance en ce sens qu'en plus de contribuer au développement de la recherche ou de la technologie proprement dite, ils visent à coordonner les efforts nationaux en matière de recherche et de développement. Les grands programmes de R-D de la CE (10 milliards \$ en cinq ans) portent sur l'informatique, les télécommunications, les techniques de fabrication et les matériaux de pointe.

Marchés publics : Le programme Europe 1992 cherche à ouvrir les procédures nationales d'appels d'offres aux sociétés de tous les États membres, surtout dans les secteurs des télécommunications, de l'eau, de l'énergie et des transports.